

SAGE Marne et Beuvronne
Compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
Marne et Beuvronne
Mardi 05 décembre 2023 à 09h30

Participants :

NOM	PARTICIPATION
Collège des collectivités et des structures gestionnaires de l'eau (9 présents, 1 mandats)	
Julien BOUSSANGE SIBHBB	Excusé(e)
Didier ATTALI SMMRPM	Excusé(e)
Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT SMAERTA	Excusé(e)
Jacques DELPORTE SIAM	Présent(e)
Xavier FERREIRA SMAEP Thérrouanne Marne et Morin	Excusé(e)
Jean-Louis DURAND SMAEP de la Goële	Excusé(e)
Monsieur le Président ou son représentant CR Hauts-de-France	Excusé(e)
Nathalie TORTRAT CR Île-de-France	Présent(e)
Gilles SELLIER CD Oise	Excusé(e)
Jean Marc CHANUSSOT CD Seine-et-Marne	Excusé(e)
Pierre LAPORTE CD Seine-Saint-Denis	Excusé(e)
Morgan TOUBOUL CD Val d'Oise	Excusé(e)
Monsieur le Président ou son représentant EPTB Seine Grands Lacs	Excusé(e)
Fabrice MARCILLY CA Coulommiers Pays de Brie	Excusé(e)

Régis SARAZIN CA du Pays de Meaux	Présent(e) (Visio)
Claude DECUYPERE CA du Pays de Meaux	Excusé(e)
Marc ROUQUETTE CA du Pays de Meaux	Présent(e)
Laurent DELPECH CA Marne et Gondoire	Excusé(e)
Jean-Paul MICHEL CA Marne et Gondoire	Excusé(e)
Jean-Luc SERVIERES CA Roissy Pays de France	Présent(e)
Jean-Pierre DORMEAU CA Roissy Pays de France	Présent(e)
Isabelle RUSIN CA Roissy Pays de France	Excusé(e)
Fernand VERDELLET CA Val d'Europe Agglomération	Présent(e)
Maxence GILLE CC du Pays de l'Ourcq	Présent(e) (Visio)
Jean LEFORT CC Plaines et Monts de France	Excusé(e)
Gabriel DATY CC du Pays de Valois	Présent(e) (Visio)
Jean-Claude FOYE Tremblay-en-France	Excusé(e)
Collège des usagers (6 présents)	
Fiona LEHANE CPIE des Boucles de la Marne	Présent(e) (Visio)
Claude GAUTRAT France Nature Environnement	Présent(e)
Marc DENGREMONT Veolia	Présent(e)
Fabien GARNIER Saur	Présent(e)
Monsieur le Président ou son représentant SD de la Propriété Privée Rurale de Seine-et-Marne	Excusé(e)
Alba DESMAREST Aéroport de Paris (ADP)	Excusé(e)
Gilles LECHOPIER UFC Que Choisir	Présent(e)
Pascal HUGER Club Marne et Gondoire Canoë-Kayak	Excusé(e)

Marc LELOUP FDPPMA	Présent(e)
Monsieur le Président ou son représentant Chambre d'Agriculture	Excusé(e)
Monsieur le Président ou son représentant Chambre de Commerce et d'Industrie	Excusé(e)
Pascal OLIVIER Association des Irrigants du Nord de Seine-et-Marne	Excusé(e)
Grégoire DUTERTRE CAUE Seine-et-Marne	Excusé(e)
Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (5 présents, 1 mandat)	
Lydia PROUVE AESN	Présent(e)
Alice ARLOT-HENRY ARS	Excusé(e)
Aurélie CARROGET DRIEAT	Présent(e) (Visio)
Lucy BALENDA OFB	Excusé(e)
I. GRESSIER DDT60	Présent(e) (Visio)
Grégory MOREAU DDT77	Présent(e) (Visio)
Sophie FONTAINE DDT95	Présent(e) (Visio)
Thomas BOUYER/ Caroline LAVALLART Préfet de Région, Préfet Coordinateur de Bassin	Excusé(e)
Présents à titre consultatif	
Jean-Michel MOSKOVOY SIAM	Présent(e)
Amandine HASSANI SIAM	Présent(e)

Nombre de participants		
En exercice	Présents	Mandats
48	20	2

Pièce jointe au compte-rendu :

- Diapositives de présentation

Objet de la réunion : Réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne.

Présidence de M. Jacques DELPORTE :

- 1. Calendrier et Éléments du CCTP pour le bureau d'étude**
Rapporteur : Mme. Lydia PROUVÉ et Mme. Amandine HASSANI
- 2. Présentation des missions de l'AMO**
Rapporteur : M. Jacques DELPORTE
- 3. Budget du SAGE : choix de la clé de répartition**
Rapporteur : M. Jacques DELPORTE
- 4. Validation du LOGO**
Rapporteur : M. Jacques DELPORTE
- 5. Informations et questions diverses**
Rapporteur : M. Jacques DELPORTE

Cette réunion fait suite au premier Bureau de la CLE du SAGE Marne et Beuvronne du lundi 23 octobre 2023.

Accueil des participants

La séance est ouverte à 9h40 par M. Jacques DELPORTE, Président de la CLE Marne et Beuvronne. L'ordre du jour est présenté.

1. Calendrier et Éléments du CCTP pour le bureau d'étude

Mme. Amandine HASSANI présente le calendrier d'élaboration du SAGE Marne et Beuvronne.

Entre 2019 et 2023, le SAGE passe de la phase « émergence » à la phase « d'élaboration » grâce à la consultation des collectivités, du Comité de Bassin, à la réalisation du dossier préliminaire et à la signature des arrêtés de périmètre et de composition de la CLE.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

- **La première phase « état initial »**, soit le recueil des données sur le territoire concerné, est prévue au cours de l'année 2024 et sa validation est envisagée en 2025, avec, par la suite, la création des commissions thématiques.

- La validation de la **deuxième phase de « diagnostic »**, soit le traitement des données relevées, est prévue en 2026.
- La **troisième phase « tendances et scénarios »**, soit la création de scénarios permettant de mettre en évidence l'intervention du SAGE pour gérer l'eau à l'échelle du territoire, et le choix de la stratégie par la CLE sont prévus en 2027.
- Entre 2028 et 2030, la rédaction des documents du SAGE (PAGD et Règlement) ainsi que la mise en consultation du projet, et le lancement de l'enquête publique sont envisagés.
- **L'approbation du SAGE par arrêté préfectoral est prévue pour l'année 2031.**

M. Jacques DELPORTE rappelle la date des élections municipales et précise que ce sont les prochains représentants de la CLE qui sélectionneront les orientations définitives du SAGE lors de la troisième phase « tendances et scénarios ».

Mme. Lydia PROUVÉ, représentante de l'AESN, explique que l'une des idées est notamment, en fonction de l'avancée du bureau d'étude, de finaliser la première phase « état initial » et de consacrer un temps avec les nouveaux élus suite aux élections municipales pour pouvoir repartir sur le travail de diagnostic.

Mme. Lydia PROUVÉ présente les étapes du CCTP.

La phase « état initial » correspond à l'intégration de l'ensemble des données qui se trouvent sur le territoire du SAGE. Les données peuvent être techniques (qualité de l'eau etc.), de représentation et de gouvernance (quelles sont les structures qui portent l'enjeu de l'eau sur le territoire ?), sur le contexte de l'aménagement du territoire (les conséquences de l'aménagement du territoire sur l'eau, les risques, la qualité) et il existe également un aspect social, et tout un tas d'autres aspects qui seront identifiés au cours de cette première phase.

Également, les études sur les « zones humides » (réalisation d'un inventaire) et sur le « quantitatif » ont leur importance sur le territoire (débit d'étiage, maintien de la biodiversité, de la qualité). Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 identifie sur une partie du territoire du SAGE Marne et Beuvronne, un risque lié au quantitatif. Il est important de comprendre le fonctionnement hydrogéologique du territoire (est-ce que la recharge des ressources en eau est suffisante pour atteindre un équilibre ? Dans le cas où ce n'est pas suffisant, comment le territoire s'inscrit sur une répartition des usages ?). Ces études sont prévues entre 2026 et 2027.

Les données recueillies lors de la phase « état initial » sont ensuite structurées lors de la phases « diagnostic ». Cette phase est caractérisée par un travail en commun, lors d'ateliers par exemple. Après ce diagnostic, la phase « tendances et scénarios » entre en jeu. Lors de cette phase, le choix de mettre l'accent sur une thématique plutôt qu'une autre se fait (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, création de zones d'expansion de crues etc.). Enfin, la CLE décide d'une stratégie pour le SAGE. Après cette analyse précise et le choix des orientations, la rédaction des documents du SAGE prend place.

M. Gabriel DATY, représentant de la CCPV, demande si un accompagnement auprès des collectivités existe pour mettre en place les préconisations du SAGE.

M. Grégory MOREAU, représentant de la DDT77, explique que Mme. Coraline BASSON, membre de l'unité « Stratégie, intégration des politiques environnementales » au service « Environnement » de la DDT77 accompagne les collectivités sur les questions de gouvernance sur la compétence eau.

Approbation du calendrier d'élaboration du SAGE Marne et Beuvronne

Aucune remarque n'étant formulée

Le calendrier d'élaboration du SAGE Marne et Beuvronne est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Présentation des missions de l'AMO

M. Jacques DELPORTE présente les missions de l'AMO.

M. Hervé PERES, ingénieur-conseil a pour missions :

- La préparation du dossier de consultation et la constitution de l'ensemble des pièces du marché.
- La rédaction des statuts du futur syndicat qui portera le SAGE Marne et Beuvronne

3. Budget du SAGE : choix de la clé de répartition

M. Jacques DELPORTE présente le budget du SAGE.

Les frais de personnel et de fonctionnement, comprenant le rattrapage de 2023, correspondent à la rémunération de l'animatrice, aux charges de direction, aux frais divers (location du bureau, énergie etc.).

Les frais d'études annuels correspondent aux trois phases précédemment présentées (état des lieux, diagnostic, tendances et scénarios), aux études zones humides et zones d'expansion de crue, gestion quantitative, paysage, au lancement de la consultation, de l'enquête publique, à la rédaction des documents et à leur relecture juridique, à l'accompagnement (AMO), à la communication et à la création du syndicat.

Pour information, après concertation du Bureau, celui-ci a décidé que seuls les EPCI concernés par le périmètre cotiseront pour l'élaboration du SAGE.

Catégories	Opérations	Dépenses (€) annuelles	Recettes (€) annuelles Subventions AESN selon le programme actuel	Reste à charge (€) annuel	Dépenses (€) sur 6 ans	Recettes (€) sur 6 ans Subventions AESN selon le programme actuel	Reste à charge (€) sur 6 ans
Frais de personnel et de fonctionnement annuels	Rémunération de l'animatrice, charges de direction, frais divers (téléphone, photocopies, location du bureau, énergie, etc.) Comprenant le rattrapage de 2023	70 000 €	35 000 €	35 000 €	420 000 €	210 000 €	210 000 €
Frais d'études annuels	État des lieux, diagnostic et stratégie Étude zones humides et zones d'expansion de crue Étude sur la gestion quantitative Étude paysage Enquête publique Rédaction des documents et relecture juridique Accompagnement (AMO) Communication Création du syndicat	250 000 €	150 000 €	100 000 €	1 500 000 €	900 000 €	600 000 €
Total		320 000 €	185 000 €	135 000 €	1 920 000 €	1 110 000 €	810 000 €

En somme, les cotisations à lever sur 6 ans correspondent à 810 000 euros, soit 135 000 euros par an.

M. Jacques DELPORTE présente ensuite les différentes propositions du Bureau pour les modalités de calcul des cotisations.

Propositions		Surface (km ²)	Surface (%)	Population totale (RP municipale 2020, INSEE)	Cotisation annuelle (euros) si surface	Cotisation annuelle (euros) si population	Cotisation annuelle (euros) 1/3 population, 2/3 surface
1	CA Coulommiers Pays de Brie	1,52	0,21	2 040	283	624	397
2	CA du Pays de Meaux	199,94	27,54	108 278	37 174	33 145	35 831
3	CA Marne et Gondoire	90,97	12,53	108 133	16 914	33 101	22 310
4	CA Roissy Pays de France	144,75	19,94	94 625	26 913	28 966	27 597
5	CA Val d'Europe Agglomération	21,02	2,90	36 782	3 909	11 260	6 359
6	CC du Pays de l'Ourcq	78,23	10,77	10 182	14 545	3 117	10 735
7	CC Plaines et Monts	134,08	18,47	26 238	24 930	8 032	19 297

	de France						
8	CC du Pays de Valois	47,30	6,51	9 604	8 794	2 940	6 843
9	MGP (EPT7) ou Tremblay-en-France	7,61	1,05	36 477	1 414	11 166	4 665
10	CAPVM	0,67	0,09	8 652	125	2 649	966
Total		726,08	100,00	441 011	135 000	135 000	135 000

La proposition soutenue par le Bureau prend en compte 1/3 de la population pour 2/3 de la surface.

M. Jacques DELPORTE précise que les appels de fond sont réalisés par le SIAM puis par le syndicat qui portera le SAGE.

M. Jean-Luc SERVIERES, représentant de la CARPF, soutient cette répartition et précise qu'elle est la plus représentative des objectifs fixés pour l'élaboration du SAGE. M. Grégory MOREAU souligne la pertinence de ce choix et explique qu'il est courant de sélectionner deux entrées dans le calcul de la clé de répartition du budget des SAGE. M. Régis SARAZIN, représentant de la CAPM soutient également cette proposition.

M. Maxence GILLE, représentant de la CCPO, demande quand la cotisation sera à percevoir.

M. Jacques DELPORTE explique qu'elle sera à percevoir dès le 1^{er} janvier 2024.

Approbation du choix de la clé de répartition

Aucune remarque n'étant formulée

La clé de répartition prenant en compte 1/3 de la population pour 2/3 de la surface est sélectionnée et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés

4. Validation du LOGO

M. Jacques DELPORTE présente la nouvelle version du logo proposée par le Bureau.

M. Régis SARAZIN constate que d'un point de vue technique, il faudrait que le signe « & » du logo soit d'une seule et unique couleur.

Mme. Nathalie TORTRAT, représentante du CR Île-de-France, propose, pour garder les deux couleurs présentes sur le logo, que le signe « & » soit entouré.

Une nouvelle version du logo sera proposée en suivant les recommandations de Mme. Nathalie TORTRAT.

5. Informations et questions diverses

M. Jacques DELPORTE propose de constituer un groupe de travail dans lequel les agents des collectivités, nommés par celles-ci, seraient intégrés. L'idée est qu'il y ait un représentant par

collectivité.

M. Grégory MOREAU précise qu'il est important de vérifier si le règlement de fonctionnement prévoit la constitution de ces groupes de travail et demande s'il s'agit du groupe de travail « élaboration, mise en œuvre et révision » du SAGE ou s'il s'agit plutôt d'un COPIL.

Mme. Lydia PROUVÉ explique qu'il s'agit d'un COPIL et précise que l'acquisition des données liées à l'eau, à l'eau potable, à l'assainissement, aux syndicats de rivière, aux informations de base de développement du territoire va se réaliser au travers de ces relais.

Ce COPIL suivra notamment l'avancement des études, il validera les cahiers des charges, participera au choix des titulaires des marchés d'études et de prestations, conformément à l'article 8.3 « COPIL » des règles de fonctionnement de la CLE.

La création de ce COPIL est prévue pour le début de l'année 2024.